

Crédit d'impôt

Les pompes à chaleur ne plaisent pas au fisc

Lannion (Côtes-d'Armor)

« SI ON VOULAIT dissuader les gens d'aller vers le durable, on ne s'y prendrait pas autrement ! » Comme Jean Rouxel, ils sont douze particuliers de la région de Lannion à être poursuivis par le fisc. Leur faute ? Avoir installé chez eux une pompe à chaleur ultra-performante comme les y incitait le gouvernement en offrant un crédit d'impôt. « Le système s'appuie sur des forages à 70 m de profondeur ensuite raccordés à la pompe à chaleur, explique Jean Rouxel. Cet équipement est particulièrement efficace pour économiser l'énergie : l'an passé, le chauffage des 150 m² de ma maison m'a coûté 49 € d'électricité ! »

L'installation lui est revenue à 5 220 € pour le professionnel du forage, puis 16 423 € pour l'installateur de la pompe. Avec un droit à crédit d'impôt de 40 % sur le seul matériel, soit 3 750 €. C'était en 2004 et 2005. Or, en juillet 2007, une instruction fiscale a stipulé que le crédit d'impôt ne pouvait être octroyé que sur présentation d'une unique facture pour l'ensemble de l'équipement, garantie selon l'administration d'une meilleure qualité. L'administration réclame maintenant le remboursement de l'aide, augmenté d'une pénalité de retard de quelque 290 €.

« On défait ce que le Grenelle de l'environnement est supposé promouvoir »

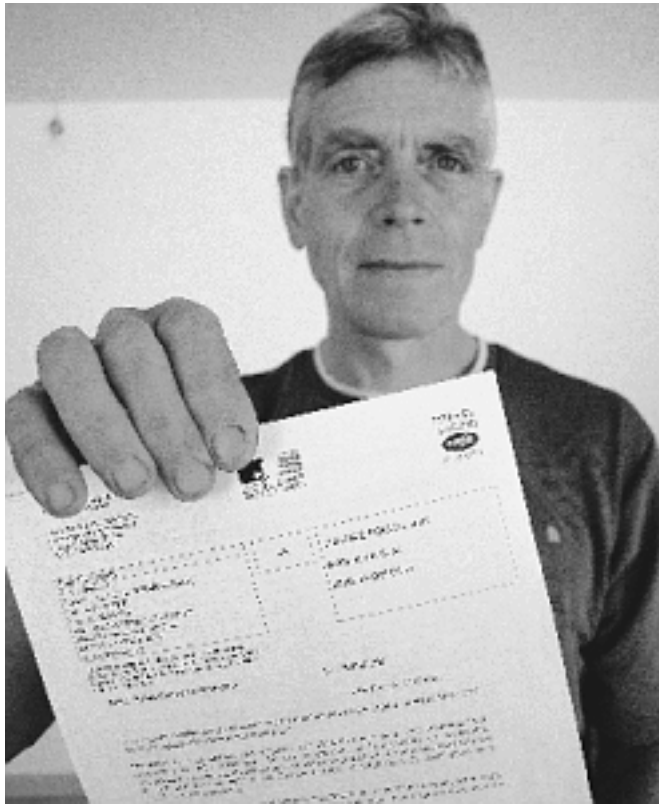
« Forer et installer une pompe sont des métiers qui n'ont rien à voir. C'est comme si pour être sûr de la qualité d'un sandwich, on exigeait que la baguette et le jambon soient fabriqués par la même personne. Le texte autorise la sous-traitance mais, dans ce cas, l'installateur verrait sa prime d'assurance s'alourdir et le répercuterait sur le client que le surcoût pourrait faire renoncer à l'achat... et au cas où il ne change pas d'idée, l'Etat devra lui verser un crédit d'impôt plus élevé en creusant son déficit. On défait d'un côté ce que le Grenelle de l'environnement est supposé promouvoir de l'autre. »

Réunis en collectif au sein de l'AMI, Association pour la maison individuelle, les douze poursuivis se sont étonnés de ne pas entendre parler d'affaires identiques ailleurs. « Mon contrôleur m'a expliqué que les centres d'impôts procèdent par campagne sur un thème qu'ils choisissent chacun : celui de Lannion a décidé de se consacrer au crédit d'impôt sur les énergies renouvelables, raconte Jean Rouxel. Les agents appliquent les textes jusqu'à l'extrême limite de leurs interprétations, tant que personne ne leur dit d'arrêter. » Et peu importe qu'une instruction soit tombée après l'équipement des maisons. D'autres contribuables de la région s'attendent à recevoir à leur tour un courrier appelant au remboursement d'un crédit d'impôt, en moyenne de 6 000 à 7 000 €. Des recours ont été engagés mais cela prendra des années et le fisc pourrait d'ici là avoir étendu à tout le

territoire sa chasse aux citoyens respectueux de l'environnement.

Yves
Pouchard

Le Parisien , mardi 08 juillet 2008



LANNION (COTES-D'ARMOR), MERCREDI. Jean Rouxel montre la lettre envoyée par le centre des impôts. La missive lui demande de rembourser le crédit d'impôt octroyé pour l'installation d'une pompe à chaleur. (LP/Y.P.)



Imprimer

Fermer la fenêtre 

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Le Parisien 2005